



INFORMATION A LA POPULATION : **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par une délibération n°043-2015 en date du 28 mai 2015, le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration du PLU de Preignac et les modalités de concertation retenues.

Les modalités de concertation avec la population sont les suivantes :

- a. Diffusion d'un questionnaire à destination des sièges d'exploitation agricole afin d'alimenter le diagnostic agricole préalable du PLU.
- b. Organisation d'une réunion publique.
- c. Diffusion des informations relatives à l'avancement du PLU via le bulletin municipal et le site internet de la Mairie.
- d. affichage de la délibération précitée pendant toute la durée des études nécessaires.
- e. Possibilité de transmettre en Mairie par courrier toute observation sur le dossier par toute personne intéressée.
- f. Mise à disposition en Mairie du dossier d'élaboration du PLU aux jours et heures d'ouverture.

Votre avis nous intéresse

Aussi, si vous désirez obtenir des renseignements ou donner votre avis sur ce projet, je vous invite à vous rapprocher de la Mairie.

Le 01/06/2015
Maire de PREIGNAC,

Jean Gilbert BAPSALLE